

Jour et servitude

Par **pierrerolland**, le **23/04/2014** à **15:48**

bonjour

je bloque sur quelques questions de QCM si quelqu'un peut m'aider et m'expliquer, je suis preneur... une seule réponse est possible par question

- 1) concernant le jour de souffrance, laquelle de ces affirmations est fautive ?
- a) un jour de souffrance légal peut toujours être bouché par une construction voisine nouvelle.
 - b) un jour qui ne correspond pas à la définition du code civil peut faire l'objet d'une prescription trentenaire en tant que vue.
 - c) un jour mal placé mais acquis par prescription trentenaire ne peut plus être bouché par une construction voisine nouvelle
 - d) une surface en brique de verre n'est pas un jour mais est considérée comme une surface de briques.
 - e) une surface de brique de verre peut toujours être bouchée par une construction voisine
- 2) quelle est l'affirmation fautive concernant la servitude de passage en cas d'enclave ?
- a) l'assiette de passage doit s'établir obligatoirement sur le trajet le plus court
 - b) la servitude de passage peut constituer à élargir un passage existant
 - c) l'assiette de la servitude de passage peut se prescrire par 30 ans et non par le passage lui-même.
 - d) il y a enclave si le terrain jouxte un chemin public impraticable
 - e) l'enclave peut aussi bien ne concerner que des réseaux d'écoulement ou autres

Par **pierrerolland**, le **24/04/2014** à **17:14**

je pencherai pour

question 1 = c) car un jour peut toujours être bouché par une construction voisine

question 2 = c) ??
qu'en pensez-vous